

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009**  
**A 19 H 00.**

**Présents :** Mesdames CORDIER MAGNOLER THOMAS VERCRUYSSSE  
Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET LAURENT LEHMANN MESSIO PARROT TOFFIN  
MELO

**Absent non excusés :** Messieurs DUCROCQ et WRZSCHOL.

**Secrétaire :** Monsieur François LAURENT.

**ORDRE DU JOUR :**

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Virement de crédits.
- Vote des statuts du Syndicat Mixte des Marais de Sacy-le-Grand.
- Informations diverses.

\*                      \*

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne les raisons de ce conseil municipal supplémentaire à savoir l'ordre du jour ci-dessus.

**VIREMENT DE CREDITS :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'école numérique rurale, des ordinateurs ont été achetés pour le groupe scolaire, que sur un coût de 14 000 € la subvention attribuée est de 9 000 € (7 200 € ont été touchés en juillet dernier, le solde soit 1 800 € devrait être versé pour la fin de l'année), nous percevons également au titre du Fond de Compensation T.V.A 1 812 €.

Cette acquisition n'ayant pas été prévue au budget primitif (la proposition ayant été faite après le vote du budget), Monsieur le Maire demande l'autorisation de régler cette facture à l'article 2183 auquel aucune somme n'avait été prévue lors du vote du budget.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Madame MAGNOLER fait un compte rendu de la livraison et signale que tout s'est bien passé ainsi que la formation.

Monsieur POULAIN souhaite voir l'installation de la classe numérique, Monsieur LAURENT explique les diverses modifications de la salle avant l'installation définitive des ordinateurs.

Les communes de Saint-Martin-Longueau et celle de Rémy ont été les premières équipées dans l'Oise. Les logiciels ont été achetés en concertation avec les enseignants en respectant le budget.

## **STATUT DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND :**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Marais de Sacy-le-Grand va être remplacé par un Syndicat Mixte pour lequel les membres du conseil municipal doivent voter les statuts dont ils ont eu la copie.

Les membres du conseil municipal approuvent les statuts à l'unanimité.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Affaire WALKE : la commune a été condamnée à verser dans un premier temps 1 500 € à Monsieur WALKE pour ses frais de procédure concernant les contraintes liées à la décision d'un d'alignement qui lui a été imposée à tort. Suite à l'arrêt de la procédure, cette somme qu'il convient de lui verser a été ramenée par le Tribunal à 700 €.

COURRIER DE Melle ROUVEAU :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'une institutrice qui souhaite créer un jardin avec les enfants dans l'espace vert attenant à sa classe.

Elle demande si il est possible que les employés municipaux préparent le terrain et arrosent pendant les congés scolaires.

Pour ce projet l'institutrice bénéficierait d'une subvention de 150 € attribuée par l'Inspection Académique et elle est en attente d'une réponse du Conseil Général.

Monsieur MESSIO demande si l'emplacement du projet est compatible avec la fête des écoles, Madame MAGNOLER signale qu'une autre organisation possible sera mise en place.

Les membres du conseil municipal approuvent ce projet.

SYNDICAT DU R.P.I :

Monsieur le Président prend la parole et signale que le conseil municipal devra prendre une délibération pour alimenter le budget du RPI étant donné que l'adjoint technique qui était en disponibilité depuis 6 ans a demandé sa réintégration et que depuis sa reprise fin juin elle a été pratiquement tout le temps en maladie. On doit donc lui verser son salaire ainsi que celui de la personne qui la remplace.

Le surcoût est estimé à environ 15 000 € pour la commune de Saint-Martin-Longueau, la commune de Bazicourt a été également informée.

TRAVAUX :

Monsieur MESSIO distribue l'état d'avancement des travaux prévus et urgences non prévues, il propose de retarder la rénovation des trottoirs de la rue D.Eve pour 10 000 € en 2009 et de remplacer ces travaux par les travaux d'urgence.

Madame VERCRUYSSSE signale qu'un regard de la R.D 1017 pose problème, il lui est répondu que la réparation est prévue prochainement ainsi que la remise à niveau des regards de la rue H.Clozier.

Monsieur TOFFIN fait part du non fonctionnement de l'éclairage à l'abri bus à côté de la mairie.

Certains plots lumineux devant la boulangerie ne fonctionnent plus, Monsieur MESSIO signale que leur réparation est également prévue.

Le grillage des tennis sera remis cette semaine.

Monsieur LEHMANN demande si il n'est pas possible de prévoir un curage des fossés tous les ans, Monsieur MESSIO explique qu'à l'avenir le curage à l'initiative des collectivités risque d'être interdits mais que pour cette année, les curages seront effectués.

CANTINE :

Monsieur BARRUET a reçu un devis de 2 400 € H.T pour un faux plafond insonorisant dans le local du réfectoire, l'intervention est programmée le mercredi 21/10/09 sur la journée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00.